

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AGRIZARBEL

1. Appel public à candidature **Couveuse agricole (lieu test provisoire) Agrizarbel** **en vue d'une installation agricole à Bidart**

Contexte :

Dans le cadre de sa politique agricole, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) anime un programme en faveur de l'installation agricole dénommé ETXALTE LAB. Elle a, dans cet objectif, l'ambition de multiplier les lieux test agricole grande nature (couveuses, pépinières agricoles) sur tout son territoire. Dans ce cadre, en partenariat avec la ville de Bidart, la CAPB projette une installation agricole, dénommée AGRIZARBEL, sur un îlot de parcelles de 1.65ha à Bidart, en conversion Agriculture Biologique dont la CAPB est propriétaire. Pour cela, le modèle d'un passage par une couveuse (lieu test provisoire) a été choisi. Au vu de la préfiguration des parcelles, une activité de maraichage ou toute autre production végétale, est pré-fléchée.

La volonté de la collectivité est de soutenir des projets :

- répondant aux besoins du territoire,
- s'intégrant dans les pratiques agroécologiques et exercés sous le signe de qualité officiel Agriculture biologique,
- valorisant les circuits courts de commercialisation et de proximité,
- avec une dimension économiquement viable,
- intégrant une dimension d'innovation dans sa production et/ou système d'exploitation.

A la suite de cette phase de test d'activité concluante, la CAPB, qui restera propriétaire du foncier, souhaite que le porteur de projet puisse s'installer de manière pérenne sur les lieux.

Objet : Cet avis d'appel à candidature vise à la sélection d'un porteur de projet à l'installation d'une activité maraichère voire autre production végétale.

Début de diffusion de l'avis d'appel : 23 Mars 2021

Limite de réception des candidatures : 7 Juin 2021

Lieu : Communauté d'Agglomération Pays Basque

Organisme Emetteur : Communauté d'Agglomération Pays Basque, 15 avenue Foch, 64 185 BAYONNE

Durée :

En fonction du projet ; avec capacité à passer d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois à un contrat type bail rural.

Lieu d'exécution : Chemin de Mikelanto, ZAC IZARBEL II, 64210 BIDART. Coordonnées GPS : 43.444743, -1.556119.

Critères d'attribution : Candidature / projet le plus adapté en fonction des critères énoncés dans le règlement de l'avis public à candidature

Renseignements complémentaires :

Pour plus d'informations, veuillez consulter la chargée de mission Installation Transmission de la direction Agriculture Agroalimentaire et Pêche de la Communauté d'agglomération Pays Basque à l'adresse suivante e.ducassou-larronde@communaute-paysbasque.fr.

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AGRIZARBEL

2. Annexe de l'avis public à candidature, Couveuse agricole (lieu test provisoire) Agrizarbel en vue d'une installation agricole à Bidart

Article 1 : Contexte et projet Agrizarbel

Un enjeu à favoriser l'installation et la transmission des exploitations

Le Pays Basque se caractérise par une forte dynamique d'installation et notamment au travers d'une transmission patrimoniale forte, essentiellement en zone de montagne. Cela est vrai également Hors du Cadre Familial (HCF) puisque ce public est croissant dans les effectifs de candidats à l'installation. Il est aussi amené à contribuer fortement au renouvellement des générations agricoles. Pour autant, l'enjeu de renouvellement des générations est crucial puisque le Pays Basque n'échappe pas à la tendance générale d'érosion des effectifs.

Une politique agricole de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB)

Dans le cadre de sa politique publique volontaire d'intervention en faveur des secteurs de l'agriculture, la CAPB souhaite inscrire ses actions dans une dynamique de maintien et de développement de ce tissu agricole. A ce titre, elle souhaite se positionner en complément des dispositifs existants dans ce domaine, en s'appuyant sur une démarche partenariale avec les différents intervenants du domaine.

Un territoire qui présente une insuffisance en production maraichère

Le Pays Basque recense près de 80 maraichers en agriculture biologique. En parallèle, les besoins alimentaires du territoire en légumes locaux et bios ne sont pas pourvus.

Des profils d'installation en maraichage en HCF en recherche de foncier

Les porteurs de projet hors cadre familial, candidats à l'installation en maraichage biologique rencontrent des difficultés d'accès au foncier et donc à l'installation.

Enjeux et Objectifs stratégiques de la CAPB

Les enjeux sont nombreux pour les maraichers et autres agriculteurs de productions végétales de notre territoire :

- L'amélioration du revenu agricole.
- La préservation de la ressource en eau et sa qualité.
- L'adaptation aux changements de pratiques agronomiques et de préservation du sol, pour en diminuer les impacts,
- Le maintien et la réhabilitation des différentes espèces végétales et animales adaptées au territoire,
- L'adaptation aux changements climatiques et à l'utilisation d'énergies vertes et renouvelables.

L'agriculture du Pays Basque doit donc être en phase avec les défis écologiques et environnementaux actuels tout en relevant le défi d'un modèle économique pérenne.

Cet appel à candidature et projet souhaite apporter des réponses aux enjeux précités en soutenant des projets d'installation qui se veulent viables et vivables tout en proposant des productions et/ou systèmes d'exploitation de nouvelle génération.

Article 2 : Modalités d'installation agricole

La CAPB, en partenariat avec la ville de Bidart, souhaite donc porter un projet d'installation agricole avec un passage en couveuse (lieu test provisoire).

Qu'est-ce qu'une couveuse agricole (lieu test provisoire) au sein de la CAPB ?

Une couveuse agricole (lieu test provisoire) permet d'accompagner le porteur de projet vers l'installation agricole.

Elle permet de tester un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre légal d'exercice du test d'activité avant qu'elle ne démarre réellement : il s'agit d'un hébergement juridique, financier et fiscal.

Ce test d'activité consiste en une mise en situation en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet – tout en étant accompagné, notamment par un réseau de paysans tuteurs formés. Sur le territoire Pays Basque, l'Espace Test Agricole TREBATU assure, notamment, cette fonction de couveuse, d'hébergement de l'activité test.

Une couveuse agricole (lieu test provisoire) consiste en l'établissement d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) qui détermine notamment les modalités du programme d'appui (moyens mis à disposition de foncier, équipements, types d'accompagnement technique, entrepreneurial, etc.).

- Le test d'activité agricole se fait sur une ferme appelée « Couveuse » (dans le réseau RENETA, « lieu test »).
- Le porteur de projet est appelé « entrepreneur à l'essai » (EAE) ou « couvé ».

L'entrepreneur à l'essai bénéficie donc :

- d'un lieu physique par la mise à disposition de foncier voire d'équipements liés à l'activité agricole via un prêt à usage de 1 an, contrat renouvelable par tacite reconduction (3 ans maximum).
- d'un hébergement juridique, fiscal et comptable de son activité encadré par la structure couveuse via un contrat CAPE.
- d'un programme d'appui d'accompagnement technique, entrepreneurial coconstruit via le contrat CAPE conclu avec la structure couveuse.

En sortie de couveuse agricole (lieu test provisoire), un bilan moral, technique et financier de l'activité sera réalisé sur la base de données chiffrées et analysées par l'entrepreneur à l'essai et la CAPB. Des avis consultatifs seront pris auprès des partenaires structures de développement agricoles locaux.

Sur la base de bilans positifs et d'un prévisionnel d'un modèle économique viable et vivable, une mise à disposition des parcelles voire des équipements pourrait être envisagée via un bail rural environnemental de 9 ans.

Article 3 : Agrizarbel, projet d'installation d'une activité agricole via la mise en place d'une couveuse (lieu test provisoire)

Localisation, environnement et accès

Les parcelles (BI 1 & BI 2) sont situées à Bidart (64210) et font partie de la zone d'aménagement concerté d'IZARBEL II (ZAC Izarbel II). Elles sont desservies par un chemin rural. Coordonnées GPS : 43.444743, - 1.556119.



Caractéristiques agronomiques

La surface disponible forme un ensemble de 1,65ha de terres cultivables entourées de forêt.

Un diagnostic de terrain combiné aux analyses de laboratoire ont permis, en février 2020, d'identifier des axes de travail pour la gestion des paramètres physiques, chimiques et biologiques du sol de la parcelle afin de permettre une activité maraîchère.

Sur le plan agronomique, le sol possède une texture de très bonne qualité (limons/sables 77% à 88%, teneur en cailloux faible) pour la production maraîchère, une forte activité de la mésofaune et macrofaune du sol est relevée ainsi qu'une importante réserve hydrique pour les plantes. Cependant, il possède aussi des défauts qui sont : un taux de MO de 2% en surface, un pH en surface entre 6 et 5, une CEC 9meq/100g CEC totale et une activité microbiologique peu active. La bonne gestion du sol via les amendements organiques et minéraux permettra une amélioration rapide des quatre paramètres. Dès lors, cette parcelle aura un potentiel de production élevé aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

L'ensemble des deux parcelles est certifié en agriculture biologique depuis le 12 mars 2020 ; elles sont en phase de conversion.

Mise à disposition de foncier et d'équipements

- Pendant la phase Couveuse agricole (lieu test provisoire), la Communauté d'Agglomération Pays Basque met à disposition, via un prêt à usage, 1,65ha de terres de qualité maraîchère avec en entrée de parcelle un réseau d'électricité et un réseau d'eau potable du réseau ville.

L'objectif est que le candidat retenu puisse participer à la finalisation de l'aménagement du site (choix des installations des équipements agricoles, réseau d'irrigation, etc.).

Les équipements nécessaires (serres, système d'irrigation, hangar d'exploitation, parc matériel etc.) feront l'objet d'une discussion avec le candidat retenu (portage de tout ou partie des investissements par la CAPB, option de prêt-vente d'un parc matériel par la CAPB avec promesse d'achat, etc.).

- Interdiction de toute forme de logement sur le site.

Accompagnement technique et entrepreneurial – Hébergement juridique et comptable de l'activité

Dans le cadre de ce modèle couveuse (lieu test provisoire), seront proposés :

- un service d'hébergement juridique, fiscal et comptable de l'activité par la structure portant le test d'activité via un contrat CAPE ;
- des services d'accompagnement technique et entrepreneurial via notamment le contrat CAPE.

Une contribution financière pour ces services sera demandée par la structure portant le test d'activité, TREBATU, au candidat retenu.

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AGRIZARBEL

3. Règlement de l'avis d'appel à candidature, Couveuse agricole (lieu test provisoire) Agrizarbel en vue d'une installation agricole à Bidart

Par le présent appel à candidature, la CAPB invite les personnes intéressées à présenter leur candidature pour un projet d'installation agricole via un passage en couveuse (lieu test provisoire) sur les parcelles de la CAPB situées sur la ZAC IZARBEL II à Bidart. Les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature écrit dans lequel ils se présentent et décrivent leur projet d'installation via leur test d'activité. (Cf. Point 4 « Trame du dossier de candidature »).

Article 1 Dossier d'appel à candidature

Le dossier d'appel à candidature est composé :

- De l'avis public d'appel à candidature,
- De l'annexe à l'avis d'appel à candidature,
- Du présent règlement de l'avis d'appel à candidature,
- D'une trame du dossier de candidature.

Article 2 Contenu des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature initiaux des candidats comprendront les informations permettant de démontrer la qualité de la proposition au regard des éléments indiqués dans la trame du dossier de candidature (point 4 de cet avis d'appel à candidature, page 8). On y retrouve des éléments de lettre de motivation pour le projet AGRIZARBEL, CV du candidat : parcours professionnel, formations, expérience, compétences, qualifications, et une présentation du projet dans le détail. Des pièces justificatives des critères d'éligibilité y sont également demandées.

Article 3 Date limite de remise du dossier de candidature initial

Les candidats sont invités à adresser leur dossier de candidature initial dûment complété et signé, à la CAPB avant le 7 Juin 2021, 12h. Tout dossier de candidature remis après cette date ne sera pas examiné et sera automatiquement rejeté. La CAPB se réserve le droit de décaler cette date sous réserve d'en avertir les candidats en temps utile. Les dossiers de candidature sont déposés contre récépissé ou envoyés avec AR à la CAPB à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération Pays Basque, Direction Agriculture, 15 avenue FOCH – CS 88507, 64185 BAYONNE CEDEX

Article 4 Conditions impératives

Les conditions essentielles du projet AGRIZARBEL sont les suivantes :

- Lors du passage en couveuse : prêt à usage sur le foncier voire sur les équipements.
- En sortie de couveuse (lieu test provisoire) : la CAPB reste propriétaire du foncier. Si la CAPB et l'Entrepreneur à l'essai sont satisfaits de la période en couveuse (lieu test provisoire), l'enjeu est de proposer à l'entrepreneur à l'essai de continuer son activité sur la parcelle via un contrat à plus long terme sans le volet accompagnement/hébergement juridique.
- Occupation des parcelles strictement destinée à la production agricole.
- Production sous la certification Agriculture biologique.
- Interdiction de toute forme de logement sur site.

Article 5 Critères d'éligibilité des porteurs de projets

Les dossiers présentés pourront être variés, mais chaque candidat devra, au minimum avoir les prérequis suivants :

- Être porteur, intuitu personae, d'un projet concret de création d'une activité économique (projet d'installation concret)
- Avoir obtenu un diplôme d'un cursus agricole (Niveau IV BPREA ou tout autre diplôme, titre et certificat reconnu comme participant à la délivrance de la capacité professionnelle agricole),
- Avoir une expérience pratique significative dans le domaine de l'activité envisagée,
- Ne pas être salarié à temps plein pour une autre activité,
- Être bénéficiaire de droits sociaux ou minimum de revenus (allocations chômage, bénéficiaire du RSA, salarié à temps partiel).
- Être en mesure d'apporter au minimum un fonds de trésorerie de 6 000 €.
- Être autonome sur ses déplacements.
- Être prêt à démarrer son activité au 1er Janvier 2022.

Article 6 Critères de sélection des dossiers de candidatures

Les propositions seront analysées au regard des critères de sélection d'égale importance suivants :

- Profil du porteur de projet dont son expérience professionnelle ;
- Qualité technique de la proposition : cohérence technique, caractéristiques agroenvironnementales, opportunité du projet ;
- Proposition économique et financière du projet ;
- Contribution et plus-value à l'écosystème agricole du territoire.

Les membres du comité de pilotage travailleront ensemble avec un même objectif : choisir le candidat dont les attentes et le projet seront les plus en adéquation avec les objectifs que poursuivent la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la ville de Bidart.

Article 7 Procédure de sélection du candidat et projet retenu

La sélection des candidatures se déroule en trois phases :

Phase 1 : Les dossiers de candidatures initiaux sont réceptionnés. Les critères d'éligibilité sont vérifiés. Sur la base des critères de sélection définis à l'article 6, seuls les premiers dossiers (au maximum 5) seront sélectionnés. Toutefois, si le nombre de candidat est inférieur à trois, la CAPB se réserve la possibilité de continuer la procédure. Si nécessaire, une réorientation vers d'autres acteurs sera proposée aux porteurs de projet non sélectionnés.

Phase 2 : Un accompagnement individuel à chaque candidat et projet sélectionné sera proposé. Il a pour objectif de réaliser une première analyse du projet, évaluation de l'adéquation projet / couveuse (lieu test provisoire), analyse du dimensionnement du projet, budget prévisionnel, définition des besoins et scénarios de mises en place. A l'issue de cet accompagnement, chaque candidat sélectionné sera invité à remettre un dossier de candidature définitif tenant compte des informations échangées lors de l'accompagnement.

Phase 3 : Chaque candidat sélectionné sera convoqué pour une présentation orale de son projet devant le comité de pilotage. A l'issue des auditions de tous les candidats sélectionnés, le comité de pilotage choisira le candidat retenu.

Article 8 Attribution de la convention de service d'accueil

La CAPB notifie au candidat retenu que sa proposition a été retenue. Une convention d'occupation du site AGRIZARBEL (contrat CAPE, prêt à usage) sera réajustée selon le projet retenu et proposée à signature au candidat retenu. La CAPB indique par courriel aux autres porteurs de projet que leur proposition n'a pas été retenue.

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AGRIZARBEL

4. Trame de dossier de candidature, Cueilleuse agricole (lieu test provisoire) Agrizarbel en vue d'une installation agricole à Bidart

Le format de présentation est libre.

Le dossier de candidature du projet d'installation agricole devra :

- ✓ présenter les éléments suivants et
- ✓ contenir les pièces justificatives suivantes.

- Une présentation du candidat :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, coordonnées, situation familiale (seul, en couple, nombre et âge des enfants),
- Situation au regard de l'emploi (salarié (type, entreprise), demandeur d'emploi indemnisé ou pas (date), bénéficiaire du RSA ou autres minima sociaux, autre),
- Compétences, motivations, objectifs,
- Conception du métier de paysan,
- Formations initiales minimales agricole, autre (intitulé/année obtention),
- Formations courtes spécifiques (intitulé, lieux, durée, compétences développées),
- Stages et/ou expériences professionnelles, avec références éventuelles de maîtres de stages, d'employeurs (durée, contenu, coordonnées de l'exploitation d'accueil),
- Expériences extra-professionnelles qui peuvent être un atout pour votre projet : loisirs, sports, activités associatives, culturelles, bénévolat,
- Tutorat envisagé (identification éventuelle d'un tuteur)
- Statut juridique envisagé dans le cadre du projet d'installation
- Nombre prévisionnel d'UTH équivalent (temps dédié à l'activité heures/jour)
- Activité extérieure complémentaire, le cas échéant : type, période, durée...
- Situation du foyer : avis de l'entourage familial, indications des besoins et ressources économiques, choix de logement
- Moyens de déplacement (véhicule personnel, assurance professionnelle)

- Une présentation résumée du projet

- Des repères globaux :

- Objectifs poursuivis, priorités,
- Motivation au test d'activité agricole
- Vision du projet à 3 ans,
- Résultats prévisionnels et moyens envisagés,
- Éléments favorables / défavorables pour réaliser le projet.

Le candidat pensera à :

- poser les caractéristiques en situation de démarrage,
- poser les objectifs à 3 ans,
- faire un zoom sur la première année,
- analyser la cohérence entre les moyens et les objectifs,
- analyser les points forts / atouts et points faibles / contraintes, par rapport au potentiel du site,
- envisager les marges de progression / évolutions,
- lister les questions en suspens et remarques éventuelles.

- **Des éléments détaillés :**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les ateliers/Activités et les productions envisagées - Les investissements prévus : liste, calendrier, valeur - Les équipements et matériel : liste (acquis, à acquérir), besoin de renouvellement, recours à des formes d'acquisition ou d'utilisation collective ou externalisée ou autre. | <ul style="list-style-type: none"> - Système de production agricole (conduite technique) - La commercialisation des produits agricoles : positionnement, clientèles/débouchés envisagés, répartition, démarches de commercialisation - L'organisation du travail - La réglementation : respect réglementation, démarches qualité |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'impact environnemental de l'activité : paysage, nuisances, eau, sol, énergie... - L'intégration de l'exploitation dans les réseaux locaux : par rapport à l'échelle locale et territoriale, - Les relations avec les acteurs et usagers du site : souhait en termes d'interconnexions, relations. | <ul style="list-style-type: none"> - La capacité d'apport personnel : matériel, financier... - Les résultats économiques et technico-économiques : compte de résultat prévisionnel des 3 premières années (charges opérationnelles/autres externes et produits, chiffres d'affaires, sources de financement envisagées (personnelle en autofinancement, prêt familial, prêt bancaire personnel, autres), trésorerie, revenus (prélèvements privés, revenu disponible). |

- **Un récapitulatif des délais d'installation nécessaires :**

- o Date souhaitée d'entrée en couveuse
- o Durée souhaitée du passage en couveuse avant installation (pourquoi)
- o Date souhaitée d'installation.

- **Listes des pièces à fournir justifiant les critères d'éligibilité :**

- o Photocopies du (des) diplôme(s)
- o Attestation de stages
- o Photocopies des certificats ou contrats de travail
- o Attestation de droits sociaux ou minimum de revenus
- o Attestation sur l'honneur d'apport minimum en trésorerie (prêt bancaire / Autofinancement / Apport familial, etc.)
- o Copie du dernier relevé bancaire (une mise à jour ultérieure sera exigée lors de la signature de la convention)
- o Photocopie du permis de conduire
- o Tout autre document jugé utile à la bonne compréhension de votre projet.